

# PLAN CANICULE

Du **1<sup>er</sup> juin**  
au **15 sept.**  
**2026**

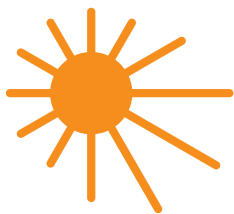


**Nous vous invitons à vous  
signaler pour être aidé(e),  
et nous indiquer toute  
personne ayant  
aussi besoin de soutien.**



[ccas@mairie-villiers94.com](mailto:ccas@mairie-villiers94.com) / 01 49 41 31 62

[f](#) [@](#) [in](#) Villiers94.fr



# UN REGISTRE POUR MIEUX SE PRÉPARER ET PRÉVENIR

## Pourquoi s'enregistrer ?

La Municipalité vous informe chaque année en vue de vous inscrire ou de renouveler votre inscription sur le registre des personnes fragiles et isolées tenu par le CCAS. C'est la Préfecture qui déclenche le Plan Canicule et alerte immédiatement la mairie. Vous connaissez des personnes isolées et fragilisées dans votre entourage ? Incitez-les à s'inscrire dans le registre des personnes fragiles et/ou isolées. Les personnes recensées seront contactées par le Centre Communal d'Action Sociale et les services municipaux, chaque matin entre 9h et 11h30 en cas d'alerte canicule pour s'assurer de leur santé et leur rappeler les précautions à prendre pour traverser au mieux les épisodes de fortes chaleurs.

Le Maire, **Jacques Alain BÉNISTI**,  
Président du C.C.A.S.

## Comment s'inscrire ?

Détacher la dernière feuille  
du dépliant, compléter  
le formulaire d'inscription  
et l'envoyer ou le déposer au CCAS :

**Maison de la Famille Michel Bucher**  
5 rue Léon Dauer  
94350 Villiers-sur-Marne



## Horaires d'ouverture du C.C.A.S

**Du lundi au jeudi**

8h30 à 12h / 13h30 à 17h

**Vendredi**

13h à 17h

[ccas@mairie-villiers94.com](mailto:ccas@mairie-villiers94.com)

**01 49 41 31 62**

## Qui peut être inscrit ?

**Peuvent s'inscrire  
(ou être inscrites par un tiers),  
à condition de résider  
à leur domicile, les personnes  
isolées/fragilisées et :**

- Âgées de 65 ans et plus
- Âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
- En situation de handicap ou d'invalidité.

## Pourquoi active-t-on le Plan Canicule ?

Depuis l'été 2003, un plan national de prévention Canicule est activé chaque année, **du 1<sup>er</sup> juin et jusqu'au 15 septembre**, pour les personnes âgées les plus isolées et fragiles et les personnes handicapées, particulièrement exposées en cas de hausse durable des températures.



## Quels sont les risques liés aux fortes chaleurs ?

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs. Lorsque l'on est âgé, le corps transpire peu et il a donc du mal à se maintenir à 37°C. C'est pourquoi la température du corps peut alors augmenter : on risque le coup de chaleur (hyperthermie température supérieure à 40° avec altération de la conscience).

En ce qui concerne l'enfant et l'adulte, le corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température. Mais, en conséquence, on perd de l'eau et on risque la déshydratation.

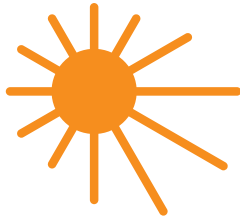


## Faire face aux pics de chaleur

La canicule de 2003 avait provoqué un grand nombre de décès. Pour éviter que cet épisode tragique ne se reproduise, l'État a mis en place un plan de prévention canicule. En fonction de plusieurs indications et notamment de la carte de vigilance météorologique, le Préfet de département déclenche le Plan Canicule.

## Quelles sont les personnes à risque ?

- Les personnes âgées de plus de 65 ans
- Les nourrissons et les enfants, notamment les enfants de moins de 4 ans
- Les travailleurs manuels et les personnes pratiquant une activité sportive en plein air
- Les personnes confinées au lit ou en fauteuil
- Les personnes souffrant de troubles mentaux (démences), de troubles du comportement, de difficultés de compréhension et d'orientation ou de perte d'autonomie pour les actes de la vie quotidienne, les personnes non conscientes du danger
- Les personnes en situation de grande précarité.



# Soyez vigilant !

**Voici quelques conseils pour éviter les coups de chaleur :**



Évitez les sorties aux heures les plus chaudes, habillez-vous légèrement dans des vêtements confortables et amples, limitez l'entrée d'air chaud dans votre maison (fermez les volets le jour, aérez la nuit pour rafraîchir l'intérieur de votre habitation)



Limitez les efforts quand il fait chaud

Aménagez votre journée de façon à passer au moins 2 heures dans un endroit climatisé ou un lieu ombragé et frais



Prenez des douches ou des bains fréquents dans la journée

Utilisez un brumisateur ou un gant de toilette imbibé d'eau pour vous rafraîchir. Vous pouvez également humidifier vos vêtements



Buvez entre 1,5 et 2 litres d'eau par jour même sans soif (des boissons non alcoolisées)



Mangez équilibré en évitant les excès de sel, privilégiez les aliments riches en eau



## Les espaces frais et ombragés de la ville

- **Parc du Bois-Saint-Denis** (15 000 m<sup>2</sup>)  
Accès réglementé par les rues du Bois-St-Denis, des Courts-Sillons et des Chapelles.  
Aire de jeux pour enfants à partir de 1 an, échiquier et bouldrome.
- **Parc Paul-Cézanne** (6 000 m<sup>2</sup>)  
Allée Paul-Cézanne.  
Aire de jeux pour enfants de 2 à 14 ans.
- **Parc du 19 mars 1962** (2 311 m<sup>2</sup>)  
à côté du parc Paul Cézanne.
- **Parc de la Mairie** (4 350 m<sup>2</sup>)  
Aire de jeux pour enfants de 1 à 6 ans.
- **Parc du 11 Novembre** (2 000 m<sup>2</sup>)  
accès rue du 11 Novembre.
- **Square des Courts-Sillons** (1 734 m<sup>2</sup>)  
Rues Louis-Lenoir et des Courts-Sillons.  
Aire de jeux pour enfants à partir de 3 ans.
- **Villa Michot** (850 m<sup>2</sup>)  
9 avenue de l'Isle.

## Les structures rafraîchies ou climatisées situées sur la commune

Accessibles selon les horaires d'ouverture (se renseigner auprès de chaque structure).

### Résidence Autonomie des Courts-Sillons :

18, rue Louis Lenoir ; Tél. : 01 49 30 89 39

**ESCALE** : 2, place Charles Trenet - Tél : 01 49 41 41 50

### Village de la petite enfance :

1, rue du Bois de St-Denis - Tél : 01 49 30 78 00





Numéro Vert "Canicule Info Service"

**0 800 06 66 66**

En juin, juillet, août et septembre  
du lundi au samedi de 8h à 20h

**En cas d'urgence  
COMPOSER le 15**

## Préservez votre santé !

Pour éviter les risques liés à la canicule  
(déshydratation, coup de chaleur...)  
certaines précautions doivent être prises :



**Se rafraîchir**



**S'hydrater**



**Manger régulièrement**

**Éviter les efforts physiques**

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU REGISTRE PLAN CANICULE / 1<sup>er</sup> juin - 15 septembre 2026

Vous êtes inscrit(e) ou vous souhaitez vous inscrire sur le **registre nominatif des personnes fragiles et/ou isolées tenu par le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Villiers-sur-Marne. L'inscription est volontaire.** En cas de déclenchement du Plan Canicule, le **CCAS vous appellera chaque matin entre 9h et 11h30 pour s'assurer que vous allez bien. Vous vous engagez donc à rester joignable chaque matin pendant toute la durée du déclenchement et/ou nous signaler tout changement de situation.**

En l'absence de réponse à des appels répétés, le CCAS pourra solliciter la Police Municipale en vue de procéder à une enquête de voisinage et envisager une ouverture forcée du domicile dont les frais de réparation seront à votre charge.

## IDENTITÉ

<b>Civilité</b>	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	<b>Date de naissance</b>	... / ... / ...
<b>Nom</b>		<b>Prénom</b>	
<b>Adresse</b>		<b>Étage / Code</b>	..... / .....
<b>Tél. fixe</b>		<b>Tél. portable</b>	

## SITUATION PERSONNELLE

<b>Situation</b>	<input type="checkbox"/> 65 ans et + <input type="checkbox"/> Adulte handicapé <input type="checkbox"/> +60 ans inapte	<b>Vit seul(e)</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Déplacement</b>	<input type="checkbox"/> Seul(e) <input type="checkbox"/> Canne <input type="checkbox"/> Fauteuil/déambulateur <input type="checkbox"/> Immobilisé(e)	<b>Téléalarme</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

## PÉRIODES D'ABSENCES PRÉVUES (entre le 1<sup>er</sup> juin et le 15 septembre)

Dates d'absence : du .../.../... au .../.../... – du .../.../... au .../.../...
<input type="checkbox"/> Je m'engage à signaler toute autre absence au CCAS

## PERSONNES OU ORGANISMES À PRÉVENIR (EN CAS DE NÉCESSITÉ)

	Nom / Prénom	Adresse	Téléphone	Possède-t-il vos clés
<b>Perso nnes</b>				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Organismes ou professionnels intervenants au domicile (médecin, infirmier, aide à domicile...)</b>				
<b>Organismes</b>				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

**Date : .../.../.....**

**Signature**

**Merci de renvoyer ou de déposer ce formulaire dûment complété et signé à l'adresse ci-dessous**

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Maison de la Famille Michel Bucher  
5, rue Léon Dauer 94350 VILLIERS-SUR-MARNE  
01 49 41 31 62 - ccas@mairie-villiers94.com

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, les informations figurant sur ce document sont confidentielles et font l'objet d'un droit d'accès.